



NATIONS UNIES
UN LIBRARY
ASSEMBLEE SEP 11 1961
GENERALE UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE
A/C.5/874
5 septembre 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Seizième session

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1962

Chapitres 1er, 3, 4, 5, 6, 8 et 11 : demandes de crédits révisées
comme suite aux décisions du Conseil économique et social

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Les décisions prises par le Conseil économique et social à ses trente et unième et trente-deuxième sessions (tenues en avril et juillet 1961 respectivement) demandent l'établissement de nouveaux programmes de travail dont l'exécution commencerait en 1962 et pour lesquels il y a lieu de prévoir des crédits en plus de ceux qui sont demandés dans le projet de budget initial pour 1962 (A/4770). Si l'on voulait exécuter intégralement et immédiatement les nouveaux programmes de travail demandés par le Conseil, les modifications que le Secrétaire général est tenu de présenter conformément aux résolutions 1096 (XI) et 1449 (XIV) de l'Assemblée générale en date des 27 février 1957 et 5 décembre 1959 auraient pour effet d'augmenter de quelque 840 000 dollars le montant total des crédits initialement demandés pour 1962. Lors de l'élaboration, au niveau tant des Comités et Commissions que du Conseil, des décisions dont il est question dans le présent rapport, les incidences financières de ces décisions ont été, conformément à l'article 34 du règlement intérieur du Conseil, portées à la connaissance de l'organe compétent^{1/}. L'attention du Conseil a aussi été appelée sur les dispositions de la résolution 1449 (XIV) de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a

^{1/} Pour les états des incidences financières présentés lors de la trente-deuxième session du Conseil économique et social, conformément à l'article 34 du règlement intérieur du Conseil, voir les documents E/3540, E/3540/Add.1, E/3540/Add.2 et E/3540/Add.2/Rev.1.

prié tous les organes de l'Organisation des Nations Unies de rechercher les moyens permettant de différer les nouveaux projets jusqu'à ce que le Secrétaire général puisse demander les crédits appropriés dans le projet de budget initial d'un exercice ultérieur, à moins qu'il ne s'agisse de projets présentant une importance et une urgence particulières ou qu'il ne soit possible de les mener à bien avec les crédits déjà ouverts. Toutefois, en ce qui concerne son programme de travail pour 1962, le Conseil n'a signalé aucun projet qui puisse être ainsi différé.

2. En établissant les demandes de crédits initiales pour 1962 (A/4770), le Secrétaire général a, pour les raisons exposées aux paragraphes 2 à 5 de son avant-propos au projet de budget pour 1962, fait "un effort exceptionnel et délibéré" pour maintenir les dépenses au niveau approuvé pour 1961. S'inspirant des mêmes principes, il a étudié les nouveaux programmes de travail recommandés par le Conseil à ses trente et unième et trente-deuxième sessions de façon à ne reviser les demandes de crédits initiales que pour les dépenses qui, de l'avis du Secrétaire général, sont inévitables ou ne peuvent être remises à une année ultérieure. Alors que les besoins des nouveaux programmes de travail demandés lors des trente et unième et trente-deuxième sessions du Conseil représenteraient, si leur coût était intégralement calculé, une somme de l'ordre de 840 000 dollars, le Secrétaire général a, pour les raisons indiquées plus haut, délibérément limité les dépenses supplémentaires pour 1962 à 491 250 dollars. Pour ce faire, le Secrétaire général est parti de l'hypothèse que les propositions concernant le personnel chargé des activités économiques et sociales qu'il a faites dans son projet de budget initial pour 1962 (A/4770) seraient intégralement approuvées. Les dépenses que le Secrétaire général juge inévitables sont celles qui ont trait aux "frais de voyage des membres" et qui découleraient de l'augmentation proposée du nombre des membres des commissions techniques ainsi que de la plus grande fréquence des réunions de la Commission des questions sociales, aux frais de traduction et d'impression, à l'achat de matériel pour compléter l'équipement du Laboratoire des stupéfiants et à la préparation de la Conférence sur les voyages et le tourisme, qui se tiendrait pendant le second semestre de 1962. Au total, ces dépenses s'élèveraient à quelque 156 000 dollars. Ainsi, la réduction de 350 000 dollars environ au total que le Secrétaire général a opérée porte surtout sur les besoins en personnel supplémentaire, sur l'emploi d'experts-consultants,

sur les frais de voyage du personnel en mission et sur les dépenses communes au personnel. On trouvera dans les deuxième et troisième parties du présent rapport le détail des programmes de travail pour lesquels des crédits supplémentaires sont demandés sur cette base prioritaire, ainsi que le détail des dépenses et crédits supplémentaires à prévoir.

3. Les crédits supplémentaires demandés pour 1962 dans le présent rapport correspondent, pour 151 200 dollars, à des dépenses non renouvelables, les 340 050 dollars restants correspondant à des dépenses renouvelables.

4. Les dépenses non renouvelables sont les suivantes :

<u>Rubrique</u>	<u>Dépenses supplémentaires</u> <u>pour 1962</u> <u>(Dollars)</u>
a) Groupe d'experts chargé de préparer des recommandations en vue de la réunion en 1963 d'une conférence sur les voyages et le tourisme (par. 12)	10 000
b) Traduction et impression des réponses des gouvernements au questionnaire sur le développement industriel (par. 17) et part des dépenses relatives au groupe d'experts interinstitutions à la charge de l'ONU (par. 18)	59 000
c) Traduction et impression de deux études spéciales dans le domaine de la population (par. 25)	32 700
d) CEAE0 - Groupe d'experts sur la coopération commerciale régionale (par. 36)	21 000
e) CEPAL - Part des dépenses relatives à la conférence sur la politique fiscale qui sera convoquée conjointement par l'CEA et la Banque interaméricaine de développement (par. 43)	20 000
f) Achat de matériel supplémentaire pour le Laboratoire des stupéfiants (par. 56)	8 500

5. Les rubriques pour lesquelles il faudra continuer à prévoir des crédits budgétaires après 1962 sont les suivantes :

<u>Rubrique</u>	<u>Dépenses pour 1962</u> <u>(Dollars)</u>
a) Programme de travail du Comité du développement industriel (par. 13 à 20)	50 800
b) Congrès mondial de la population (par. 21)	8 900
c) Programme de travail de la Commission de la population (par. 24)	2 000
d) Programme de travail dans le domaine social (par. 27 à 31)	82 700
e) Commission économique pour l'Europe (par. 32 et 33)	7 300
f) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (par. 34 à 38)	67 000
g) Commission économique pour l'Amérique latine (par. 39 à 51)	93 300
h) Annuaire des droits de l'homme (frais d'impression supplémentaires) (par. 54 et 55)	2 850
i) Augmentation du nombre des commissions techniques du Conseil (par. 57)	25 200

6. Comme en 1961, les crédits relatifs au personnel supplémentaire dont on continuera d'avoir besoin sont demandés sous la rubrique "postes provisoires", de manière que l'on ait plus de temps pour juger dans quelle mesure il y a lieu d'accroître le tableau d'effectifs. La nature et l'objet de l'inclusion, pour la première fois, de cette catégorie de postes - postes provisoires - dans le projet de budget pour l'exercice 1962 sont exposés en détail dans le projet initial de budget pour cet exercice (voir A/4770 : chapitre 3, pages 16 et 35).

7. Ainsi qu'il est indiqué plus loin, 29 nouveaux postes d'administrateur sont demandés, dont 7 pour New York et 22 pour les bureaux extérieurs. Outre ces postes supplémentaires d'administrateur, il faudra 21 postes de secrétaire et de commis, 10 pour New York et 11 pour les Commissions économiques régionales.

8. Pour établir les présentes demandes de crédits révisées, on a suivi les méthodes normales d'évaluation des coûts. Dans le cas des "postes provisoires", les crédits demandés ne permettront, conformément aux principes énoncés dans le projet initial de budget pour 1962 (A/4770, page 35), de faire face pendant une partie de l'année qu'à la moitié des besoins prévus.

9. Le nouveau développement et la nouvelle accélération des programmes dans les domaines précis auxquels ont trait les décisions du Conseil et sur lesquels portent, pour l'essentiel, les présentes demandes de crédits révisées, étaient annoncés dans le rapport "Perspectives pour les cinq années 1960-1964"^{2/}, que le Conseil par sa résolution 791 (XXX) a approuvé et a transmis à l'Assemblée générale, et au sujet duquel l'Assemblée générale a exprimé sa satisfaction dans sa résolution 1554 (XV) du 18 décembre 1960.

10. Le présent rapport ne traite pas expressément de la résolution 823 (XXXII) du Conseil relative à la décentralisation des activités et des opérations de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et au renforcement des commissions économiques régionales. Le Secrétaire général rendra compte à l'Assemblée générale au cours de la session des mesures qui, sur le plan de l'administration et de l'organisation, ont déjà été prises ou peuvent être prises en vue de donner effet à la résolution susmentionnée. Les incidences budgétaires éventuelles pour les années à venir seront exposées dans le rapport que le Secrétaire général soumettra à l'Assemblée. Il convient de noter que certains des besoins de la CEPAL auxquels a trait le présent rapport (paragraphe 48) se rapportent à cette question d'ensemble.

11. Les crédits requis pour la Conférence sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées qui, conformément à la résolution 834 (XXXII) du Conseil doit se tenir à Genève en août 1962, font l'objet d'un rapport distinct. On estime que pour 1961, 1962 et 1963 le coût de cette conférence sera de l'ordre de 1 850 000 dollars, à supposer que les exposés techniques présentés à la conférence ne soient reproduits et imprimés que dans la langue originale et qu'ils soient accompagnés de sommaires, dans les diverses langues, des exposés eux-mêmes ainsi que d'un résumé des débats sur chaque thème ou groupe de thèmes connexes.

^{2/} Perspectives pour les cinq années 1960-1964. Rapport d'ensemble sur l'évaluation de la portée, des tendances et du coût des programmes de l'Organisation des Nations Unies, de l'OIT, de la FAO, de l'UNESCO, de l'OMS, de l'OMM et de l'AIEA dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (Publication des Nations Unies, No de vente : 60.IV.14).

II. INCIDENCES FINANCIERES DES DECISIONS PRISES PAR LE
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL A SES TRENTE ET UNIEME
ET TRENTE-DEUXIEME SESSIONS

NOTE :

11. Si les renseignements détaillés sur les nouveaux programmes de travail découlant des décisions du Conseil et les besoins y afférents indiquent l'intégralité des dépenses supplémentaires à prévoir pour 1962 pour l'exécution de ces programmes de travail, le Secrétaire général, ainsi qu'il l'a indiqué dans l'introduction au présent rapport, se borne à demander pour 1962 les crédits supplémentaires nécessaires pour faire face aux dépenses inévitables ou qui ne peuvent être remises à plus tard.

Recommandations touchant la réunion en 1963 d'une conférence sur les voyages et le tourisme (chapitre 3)

12. Par sa résolution 813 (XXXI), le Conseil prie le Secrétaire général de préparer, en consultation avec un groupe composé de sept experts au plus, des recommandations concernant la nature, la portée et le lieu d'une conférence sur les voyages et le tourisme internationaux qui serait convoquée dans le courant de l'automne 1963 au plus tard. Le Secrétaire général doit rendre compte de ces recommandations au Conseil lors de la trente-troisième session de celui-ci. Les frais de déplacement et les frais de subsistance - à raison de 30 dollars par jour - s'élèveront à 10 000 dollars à supposer que la conférence se tienne au Siège pendant huit jours au début de 1962. A cette fin, le Secrétaire général demande l'ouverture d'un crédit de 10 000 dollars au chapitre 3 (article V (B) : Groupes spéciaux d'experts).

Programme de travail du Comité du développement industriel (chapitres 3, 4, 5 et 11)

13. Lorsqu'il a approuvé le rapport du Comité du développement industriel sur sa première session, le Conseil, par sa résolution 817 (XXXI), a approuvé également le programme de travail et l'ordre de priorité qui figurent dans ce rapport et a prié le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour mettre à exécution ledit programme. La première mesure indispensable pour donner effet à cette résolution, consiste à renforcer efficacement les ressources dont le Secrétariat dispose actuellement à ces fins. C'est à la Division du développement industriel qu'incombe au premier chef la mise en oeuvre du nouveau programme. En 1961, la Division compte 19 postes d'administrateur général ou d'administrateur et 8 postes

d'agent des services généraux. Dans le projet de budget initial pour 1962, le nombre de ces postes demeure inchangé. Au cours de l'année 1961, l'effectif de la Division s'est accru de 2 postes provisoires d'administrateur et de 3 postes de conseiller technique spécial. L'exécution intégrale du programme de travail approuvé par le Conseil demande que l'on dispose d'un personnel supplémentaire a) pour assurer le fonctionnement du Centre de développement industriel qui doit être créé pendant le dernier trimestre de 1961, et b) pour permettre, ainsi qu'il est demandé, le développement des travaux de recherche et la préparation de la documentation pour les groupes de travail, cycles d'étude et autres réunions, lesquels sont, pour la plupart, organisés conjointement avec les commissions économiques régionales.

14. Aux termes du programme arrêté par le Conseil, le Centre devra s'acquitter de deux tâches essentielles : en premier lieu, il devra recueillir, analyser et diffuser l'expérience acquise grâce aux programmes d'assistance technique en matière d'industrialisation, et, notamment, dans la mesure où ils seront disponibles, des renseignements touchant les programmes multilatéraux, régionaux, bilatéraux et nationaux; en second lieu, il devra permettre à l'ONU, aux institutions spécialisées et à l'AEIEA de procéder à un échange complet d'informations concernant leurs activités respectives dans ce domaine et de prendre les mesures de coordination nécessaires. Si l'on veut que, dès le début, le Secrétariat puisse assumer de façon satisfaisante ces responsabilités nouvelles et plus étendues, il est, de l'avis du Secrétaire général, indispensable que le personnel pouvant être fourni à l'aide des ressources budgétaires actuelles et envisagées soit renforcé par l'adjonction, dès 1962, au tableau d'effectifs de la Division de 3 postes d'administrateur (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-2) et de 4 postes d'agent des services généraux, dont 2 postes de commis.

15. Pour assurer, comme il est demandé, le développement des travaux de recherche et le renforcement des services techniques destinés aux projets, il faudra également assigner à l'exécution de ces tâches du personnel supplémentaire. Les nouveaux besoins prévus sont ceux qui ont été signalés au Conseil, à savoir : 6 postes d'administrateur (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) et 3 postes de secrétaire ou commis.

16. Ainsi qu'il ressort des paragraphes 14 et 15, il faudra au total 9 postes d'administrateur et 7 postes d'agent des services généraux. Pour ce qui est des administrateurs, l'augmentation effective sur le plan budgétaire pourrait être limitée à 4 postes, à supposer que l'on maintienne en 1962 les 2 postes provisoires existants; de même, il suffira de porter de 3 à 6 le nombre des conseillers techniques attachés à la Division; enfin, il devrait être possible, à partir de 1962, d'imputer sur les crédits du Fonds spécial le coût de deux des postes d'administrateur. Il n'y a aucun moyen de prélever sur le tableau d'effectif des services généraux proposé pour 1962 les postes supplémentaires requis de secrétaire et de commis, et des crédits doivent donc être demandés pour couvrir la création des sept nouveaux postes d'agent des services généraux. Le tableau ci-après indique, pour 1961 et pour 1962, l'effectif de la Division :

<u>Source de financement</u>	<u>Nombre des postes</u>			<u>Classes des postes nouveaux</u>
	<u>1961</u>	<u>Postes nouveaux</u>	<u>Total 1962</u>	
Budget ordinaire (Chapitre 3)				
Postes permanents (Article premier)	19	-	19	
Postes provisoires (Article II)	2	4	6	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2
Postes techniques spéciaux (Article V)	3	3	6	Non classés
Fonds spécial	-	2	2	1 P-3, 1 P-2
	<u>24</u>	<u>9</u>	<u>33</u>	
TOTAL	24	9	33	
Postes d'agent des services généraux	8	7	15	

Pour 1962, il faut majorer de 41 300 dollars le crédit demandé à l'article II du chapitre 3, afin de couvrir le coût de quatre postes provisoires d'administrateur et de sept postes d'agent des services généraux, et majorer de 9 500 dollars le crédit demandé au chapitre 4 pour les dépenses communes de personnel.

17. La publication, en 1962, des réponses au questionnaire sur les aspects du développement industriel, qui doit être préparé puis distribué aux Etats Membres en 1961, entraînera des dépenses de traduction s'élevant à 30 000 dollars et des frais d'impression s'élevant à 25 000 dollars, à supposer qu'il s'agisse d'un texte

de 1 500 pages établi en anglais, en espagnol et en français. Les services de traduction ne disposent d'aucune marge de manoeuvre qui leur permette de faire face à cette tâche et le coût de la traduction - 30 000 dollars - devra donc être couvert par des crédits supplémentaires si l'on veut que le travail soit effectué en 1962.

18. Il y aura lieu également de prévoir, au titre des consultants, les crédits voulus pour que l'ONU puisse assumer sa part des dépenses relatives au groupe interinstitutions d'experts qui doit se réunir au début de 1962, dans le cadre du projet commun de préparation de matériel d'enseignement sur le développement économique et plus spécialement sur l'industrialisation. En admettant que l'ONU prenne à sa charge les dépenses relatives à deux des experts, on évalue les dépenses supplémentaires à 4 000 dollars (à savoir, pour chaque expert, 1 200 dollars pour les frais de voyage, 500 dollars pour la rémunération de 10 jours de travail et 300 dollars pour l'indemnité de subsistance versée pendant 15 jours).

19. Il y a lieu aussi de prévoir des dépenses supplémentaires au titre des frais de voyage du personnel, pour ce qui est plus particulièrement de l'exécution des projets relatifs aux monographies par pays qui doivent être, selon le cas, préparées soit par le Siège, soit par le personnel régional; on espère cependant qu'il sera possible de faire face à ces dépenses en prélevant en partie sur le crédit global qui sera approuvé pour 1962 au titre des frais de voyage et en partie sur les fonds du programme.

20. Alors que les dépenses supplémentaires auxquelles il faudra faire face en 1962 pour exécuter le nouveau programme du Comité du développement industriel tel qu'il a été approuvé par l'ECOSOC s'élèvent au total à 147 510 dollars, les crédits supplémentaires demandés ne s'élèvent qu'à 109 800 dollars, se ventilant comme suit : chapitre 3, article II (postes provisoires) : 41 300 dollars; chapitre 3, article IV (autre personnel temporaire (pour les travaux de traduction exclusivement)) : 30 000 dollars; chapitre 3, article V (B) (groupes spéciaux d'experts) : 4 000 dollars; chapitre 4 (dépenses communes de personnel) : 9 500 dollars; chapitre 11, article III (études et rapports (impression)) : 25 000 dollars.

Congrès mondial de la population (chapitres 3 et 4)

21. Dans la partie C de sa résolution 620 (XXXI), le Conseil a approuvé la convocation, en 1964 ou 1965, d'un deuxième Congrès mondial de la population. Il a prié le Secrétaire général d'étudier les dispositions financières à prendre en vue du Congrès et, notamment, la possibilité d'amener les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales et les fondations intéressées à participer au financement de celui-ci. Les travaux de préparation entraîneront en 1962 certains frais de voyage du personnel, qui seront absorbés au moyen des ressources disponibles. Toutefois, il sera nécessaire d'accroître l'effectif de la Division d'un poste d'administrateur (P-4) et d'un poste de secrétaire. Il s'agira là de "postes provisoires" en 1962 et les crédits supplémentaires requis seront de 6 400 dollars pour les traitements et salaires, et de 2 500 dollars pour les dépenses communes de personnel.

22. Un état estimatif du coût total du Congrès sera soumis en temps voulu à l'Assemblée générale. On peut remarquer, toutefois, que le premier Congrès mondial de la population, tenu à Rome en 1954, a coûté quelque 30 000 dollars (compte tenu de toutes les sources de financement), et qu'un deuxième congrès, même en supposant qu'il ne soit pas plus important par le nombre des participants ou des sujets traités, coûterait au moins 100 000 dollars aux prix actuels.

Programme de travail de la Commission de la population

23. Dans la partie A de sa résolution 820 (XXVI), le Conseil a approuvé le programme de travail et l'ordre de priorité présentés par la Commission de la population dans le document E/3451 et Corr.1. Pour assurer l'exécution intégrale du programme en 1962, il faudrait ajouter au tableau d'effectifs 3 nouveaux postes d'administrateur (P-3), un administrateur étant affecté à chacune des trois commissions économiques régionales intéressées (CEA, CEAEO et CEPAL); de ce fait, une partie du travail qu'implique le programme recommandé par la Commission serait confiée à ces commissions régionales. Plus particulièrement, les travaux porteront sur la collaboration aux programmes démographiques régionaux et sur la préparation des numéros annuels du Bulletin démographique des Nations Unies. Pour les raisons indiquées plus haut, le Secrétaire général ne se propose pas de demander

que ces nouveaux postes soient créés en 1962, et il s'efforcera de faire exécuter les travaux au cours de ladite année dans la mesure où les ressources le permettront.

24. La révision et la mise à jour du rapport intitulé Causes et conséquences de l'évolution démographique exigeraient les services de consultants spécialisés de certaines questions comme la géographie humaine et l'économie du point de vue du consommateur. On prévoit qu'il faudrait six consultants dans six domaines spécialisés pendant une période de trois ans à partir de 1962, à supposer que des dispositions spéciales puissent être prises pour obtenir certains des manuscrits à titre de contribution gratuite ou moyennant seulement le remboursement des frais. Sur cette base, les dépenses supplémentaires relatives aux services de consultants en 1962 pourraient être maintenues à quelque 2 000 dollars par an. Il convient de signaler que l'on cherche actuellement à obtenir pour 1961, les services d'un petit groupe d'experts chargés de s'occuper de la portée et de l'orientation à donner au rapport révisé, à l'occasion de la réunion, à New York, de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population; le coût de ces services n'est guère élevé et pourra être absorbé au moyen des ressources disponibles.

25. Le programme de la Commission a également une incidence sur les dépenses d'imprimerie, étant donné que trois études supplémentaires seront publiées pendant la période 1962-1966. Les travaux envisagés pour 1962 sont les suivants : traduction et impression (en raison de l'intérêt que la méthodologie employée présente pour la recherche démographique) de l'étude intitulée "Enquête démographique et socio-économique sur la zone métropolitaine de San Salvador (Salvador)" (370 pages) et du texte anglais de l'"Etude des facteurs influant sur l'évolution de la répartition par secteur de la population active" (270 pages). Les frais de traduction en deux langues sont évalués à 12 800 dollars et les frais d'impression en trois langues à 19 900 dollars. La traduction et l'impression de l'édition révisée de l'ouvrage Causes et conséquences de l'évolution démographique ne seront pas entreprises avant 1965, une fois que la révision de l'ouvrage aura été achevée. On compte sur la vente d'un certain nombre d'exemplaires de chacune de ces trois publications.

26. Les crédits supplémentaires nécessaires pour 1962 s'élèvent donc au total à 34 700 dollars, se ventilant comme suit :

Chapitre 3 (article IV : autre personnel temporaire pour les travaux de traduction)	12 800 dollars
Chapitre 3 (article V (A) : experts et consultants engagés à titre personnel)	2 000 dollars
Chapitre 11 (article III : études et rapports - impression)	19 900 dollars

Programme de travail dans le domaine social (Chapitres **premier**, 3, 4, 5 et 11)

27. Sessions annuelles de la Commission des questions sociales : l'application de la résolution 830 J (XXXII) du Conseil entraînera en 1962 des dépenses d'un montant de 19 000 dollars pour les frais de voyage des 18 membres et de 1 500 dollars pour l'impression du rapport. Il n'est pas possible d'évaluer pour le moment les dépenses supplémentaires qu'entraînera l'établissement de la documentation voulue avant et pendant la session. Une augmentation de cet ordre du programme annuel de conférences impliquera inévitablement, pour les services administratifs et des conférences, un surcroît de travail dont il n'est pas possible d'estimer le coût à l'heure actuelle.

28. Élargissement du programme de travail : Le programme de travail et de priorités proposé dans le rapport de la Commission des questions sociales (E/3498) ayant été approuvé par le Conseil dans sa résolution 830 (XXXII), le nombre des projets hautement prioritaires envisagés par le Secrétaire général dans le programme de travail qu'il proposait pour 1961-1963 (E/CN.5/358) se trouve considérablement accru. Par voie de conséquence, les besoins en personnel pour 1962, sont les suivants, comme cela a été indiqué au Conseil : pour la politique sociale et le développement social, un poste de la classe P-4; pour l'urbanisation, un poste de P-3; et deux nouveaux postes de secrétaire.

29. On aura besoin du concours de nouveaux consultants, dont les services sont évalués à 10 000 dollars, si l'on doit entreprendre en 1962, comme le prévoit le programme de travail, des études spéciales relatives aux services sociaux dans l'industrie et aux services sociaux entrant dans les systèmes de sécurité sociale. Toutefois, compte tenu du principe énoncé dans les paragraphes d'introduction du présent document, aucun crédit n'est demandé à l'heure actuelle à cette fin. De

même, bien que les études locales sur la situation sociale et les études concernant les programmes sociaux nationaux doivent entraîner une augmentation sensible des frais de voyage et des indemnités de subsistance du personnel, le montant net des crédits supplémentaires demandés pour 1962 est maintenu à 5 000 dollars, qui seront utilisés principalement pour augmenter les sommes allouées aux groupes régionaux de spécialistes des questions sociales.

30. Services techniques régionaux rendus au FISE : Compte tenu de la demande formulée par le Conseil d'administration du FISE (E/3525, paragraphes 96 à 111) et de la partie J de la résolution 830 (XXXII) du Conseil économique et social, il faudrait créer 4 postes d'administrateur (deux P-4 et deux P-3) pour renforcer les groupes régionaux de spécialistes des questions sociales en vue d'assurer la préparation et la supervision techniques des projets de service social concernant les enfants, que finance le FISE. Les titulaires de ces postes seront affectés aux groupes sociaux régionaux de la CEAEO, de la CEPAL, de la CEA et de Beyrouth. Cela entraînera une augmentation des frais de voyage, estimée à 4 500 dollars, pour les régions de la CEAEO, de la CEPAL et de la CEA et pour le Moyen-Orient. Ces postes sont rendus nécessaires par la politique adoptée par le Conseil d'administration du FISE en vertu de laquelle les organisations participantes doivent fournir le personnel et prendre à leur charge les frais de voyage.

31. Récapitulation des besoins : Compte tenu de la situation d'ensemble, le Secrétaire général demande des crédits pour 6 postes d'administrateurs (trois P-4, trois P-3) et 2 postes d'agents des services généraux en 1962. Ces postes seront des "postes provisoires" et quatre des administrateurs, seront affectés aux bureaux extérieurs où ils travailleront à l'exécution du Programme de travail élargi dans le domaine social. Le montant total des crédits supplémentaires demandés pour 1962 s'élève donc à 82 700 dollars, répartis comme suit :

	<u>Dollars</u>
Chapitre premier (article III : Conseil économique et social, ses commissions et comités)	19 000
Chapitre 3 (article II : Postes provisoires)	43 300
Chapitre 4 (Dépenses communes de personnel)	9 400
Chapitre 5 (article II : Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions))	9 500
Chapitre 11 (article I : Documents officiels)	1 500

Commission économique pour l'Europe (Chapitres 3, 4 et 11)

32. Pour donner suite à la résolution 822 A (XXXII) du Conseil, approuvant le programme de travail adopté par la CEE, il faudra ouvrir des crédits pour :

a) publier annuellement les statistiques des exportations d'acier et b) arrêter un programme de travail pour résoudre les problèmes que pose la lutte contre la pollution des eaux en Europe, ce qui exigera deux réunions restreintes chaque année, des voyages de fonctionnaires et le concours d'un administrateur supplémentaire à la CEE (P-2). Les dépenses qui viendront s'ajouter au crédit demandé dans le projet de budget initial pour 1962 correspondent au traitement (5 100 dollars) et aux dépenses communes de personnel (1 000 dollars) pour l'administrateur et à la publication annuelle des statistiques des exportations d'acier (1 200 dollars).

33. Les crédits demandés sont donc les suivants : Chapitre 3 (Article II : Postes provisoires), 5 100 dollars; Chapitre 4 (Dépenses communes de personnel), 1 000 dollars; Chapitre 11 (Article II : Publications périodiques), 1 200 dollars.

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (Chapitres 3, 4 et 5)

34. Le rapport de la Commission (E/3466), que le Conseil a approuvé par sa résolution 822 B (XXXII), met particulièrement l'accent sur un nouveau programme de coopération régionale, qui aura des répercussions sur les travaux organiques du secrétariat de la Commission tout entier et orientera les activités de la Commission davantage vers l'assistance pratique aux gouvernements. Etant donné qu'au cours des dernières années la CEAE0 a fait face aux nouvelles tâches confiées chaque année à son secrétariat sans augmentation de crédits, il semble indispensable de renforcer l'effectif de son personnel, qu'il s'agisse des administrateurs ou des agents des services généraux. Bien que le nombre total de nouveaux postes requis soit estimé à environ 22 (16 administrateurs et 6 agents des services généraux), le Secrétaire général propose, après un examen minutieux des priorités, que des crédits soient ouverts pour huit postes d'administrateur (un P-5, trois P-4, trois P-3 et un P-1) et pour quatre postes d'agent des services généraux. Ces nouveaux postes venant s'ajouter à ceux qui étaient prévus dans le projet de budget initial, l'effectif total de la CEAE0 en 1962 s'élèverait à 102 postes pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang plus élevé; ces postes se répartiraient comme suit :

Postes prévus dans le -

	<u>Projet de budget initial</u>	<u>Prévisions révisées</u>	<u>Nombre total de postes</u>
Postes permanents	86	-	86
Postes provisoires reportés de 1961	4	-	4
Nouveaux postes provisoires	4 ^a	8 (postes provisoires)	12
Total	<u>94</u>	<u>8</u>	<u>102</u>

a Bien que 8 postes provisoires soient mentionnés à la page 36 du document A/4770, des crédits n'ont été demandés que pour la moitié de ce nombre; le choix sera fait après un examen minutieux des besoins, en fonction de l'ordre de priorité.

35. Les dépenses supplémentaires entraînées par ces huit postes provisoires s'élèveraient à 40 500 dollars pour les traitements et à 16 500 dollars pour les dépenses communes de personnel. Il faut y ajouter un crédit pour la rémunération de quatre agents des services généraux, soit 4 500 dollars au titre des traitements et 1 500 dollars au titre des dépenses communes de personnel.

36. Par voie de conséquence, il sera nécessaire d'augmenter d'environ 4 000 dollars les crédits ouverts au titre des frais de voyages si l'on veut appliquer comme il convient les décisions que la Commission a prise au sujet de ses activités futures. Il s'agit des activités suivantes : travaux de recherche concernant le développement communautaire, conformément à la résolution 34 (XVII) de la Commission; travaux relatifs au développement économique; et travaux relatifs au développement du commerce et à la coopération régionale. En outre, les services d'un groupe d'experts pour la coopération régionale, notamment dans les domaines du commerce internationale et du développement, entraîneraient une dépense de 21 000 dollars (trois experts particulièrement qualifiés, employés pendant six mois, honoraires et frais de voyage compris).

37. Enfin, bien qu'aucun crédit supplémentaire ne soit demandé à cette fin, il convient d'informer l'Assemblée générale qu'à partir de 1962 les frais d'impression des cartes minéralogiques et géologiques de la région dressées par la CEAEO seront imputés sur la part qui revient à la Commission dans les crédits ouverts pour

les travaux contractuels d'imprimerie; d'autre part, les recettes provenant de la vente de ces cartes seront versées aux Recettes accessoires, et portées ainsi au crédit des Etats Membres de l'ONU.

38. Pour la CEAEQ, le Secrétaire général propose donc pour 1962 d'ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 88 000 dollars répartis comme suit : Chapitre 3 (Article II : Postes provisoires), 45 000 dollars; Chapitre 4 (Dépenses communes de personnel), 18 000 dollars; Chapitre 3 (Article V B) : Groupes spéciaux d'experts), 21 000 dollars; Chapitre 5 (Article II : Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions)), 4 000 dollars.

Commission économique pour l'Amérique latine (Chapitres 3, 4 et 5)

39. Par sa résolution 822 C (XXXII), le Conseil a approuvé le programme de travail et l'ordre de priorité indiqués dans le rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine (E/3486). Les crédits demandés maintenant ne portent donc que sur les incidences i) de l'application de l'accord conclu entre l'Organisation des Etats américains (OEA), la Banque interaméricaine de développement (BID) et la CEPAL, ii) de l'intensification des travaux dans les domaines de la statistique, de la politique agricole et des aspects sociaux du développement économique et iii) de la création d'un bureau subrégional à Bogota.

40. Il convient d'appeler également l'attention sur la résolution par laquelle la Commission a recommandé la création, sous les auspices du Fonds spécial, d'un institut du développement économique. La Commission a prié le secrétaire exécutif de prêter son concours pour la mise au point des détails de ce projet, et on pense que, lorsque cet institut sera créé, la CEPAL participera à sa direction et lui fournira les services auxiliaires voulus. L'institut assumera sans doute en fin de compte la responsabilité des services consultatifs et des services de formation de la CEPAL, ce qui libérerait certains des fonctionnaires de la Commission qui se consacrent actuellement à ces activités.

41. Accord avec l'OEA et la BID : Pour assurer la coordination à l'échelon de la direction, il faut prévoir un renforcement du groupe de Washington de la CEPAL, ainsi que des déplacements du secrétaire exécutif (ou de son suppléant) à Washington pour les réunions du comité spécial de coordination qui s'y tiendraient ou des déplacements à Santiago du représentant à Washington. Les besoins pour 1962 sont les suivants : un poste d'administrateur général (D-1)

pour le représentant de la CEPAL à Washington, un poste d'administrateur P-4 et un poste de secrétaire, ainsi que les crédits voulus pour quatre voyages aller et retour entre Santiago et Washington.

42. En vertu des nouvelles dispositions, la responsabilité de l'étude économique régionale incombera surtout à l'OEA. La responsabilité des travaux effectués à Mexico sur l'intégration de l'Amérique centrale et celle des travaux en matière de transports continuera à incomber essentiellement à la CEPAL. Il faudra, à partir des derniers mois de 1961, procéder aux réaffectations suivantes :

- i) Muter trois fonctionnaires (P-3 et P-4) de la CEPAL qui seront affectés à Washington, pendant deux ans, à l'étude régionale; les dépenses pour 1962 et pour les années ultérieures correspondront essentiellement à l'indemnité d'affectation qui devra continuer d'être versée aux intéressés. L'OEA fournira les locaux et tous les services requis;
- ii) Muter à Santiago, aux frais de l'OEA, trois de ses fonctionnaires qui travailleront aux études sur les transports; la CEPAL fournira les locaux et tous les services voulus, sans que cela entraîne de nouvelles dépenses;
- iii) Muter à Mexico, aux frais de l'OEA, quatre de ses experts (un spécialiste du coût des transports, un architecte, un ingénieur industriel et un économiste); la CEPAL (Mexico) fournira les locaux et tous les services voulus par prélèvement sur ses ressources actuelles; toutefois, à partir de 1962, il faudra créer deux postes supplémentaires d'agents des services généraux, ce qui entraînera des dépenses annuelles de 4 000 dollars pour les traitements et de 700 dollars pour les dépenses communes de personnel.

43. Les autres enquêtes spéciales, les cycles d'étude et les réunions prévus par l'Accord pourront être financés au moyen des crédits dont on dispose actuellement au titre du budget et de l'assistance technique, sauf pour ce qui est du programme fiscal pour l'Amérique latine qu'exécutent conjointement l'OEA, la Banque interaméricaine de développement et la CEPAL avec le concours financier de la Fondation Ford et la coopération de l'Université Harvard; ce programme exigera la réunion d'une conférence sur l'administration fiscale, en octobre, à Buenos Aires, et d'une conférence sur la politique fiscale en mai 1962 au siège de la CEPAL. Les dépenses entraînées par les travaux préparatoires de cette

dernière conférence et par les travaux qui devront être effectués en 1962 à la suite de la conférence (études sur les réformes fiscales nationales) atteindront pour 1962 un total général de 100 000 dollars, auquel la CEPAL a été priée de participer, à concurrence de 20 000 dollars, sous forme de services de consultants; cette contribution s'ajouterait à celle du personnel de la Commission et à sa participation aux frais de voyages. Si la CEPAL doit fournir cette nouvelle contribution, il faudra augmenter de 20 000 dollars le crédit demandé pour 1962 au titre des experts et consultants engagés à titre personnel.

44. Programme statistique : Si la nouvelle expansion des travaux statistiques de la CEPAL qui est préconisée doit se réaliser, il faudra prévoir un nouvel accroissement des crédits, indépendamment du poste supplémentaire demandé dans le projet de budget pour 1962. Les crédits supplémentaires nécessaires sont les suivants : rémunération d'un administrateur P-4 et d'un agent des services généraux et crédits pour des voyages du personnel en mission.

45. Politique agricole : Afin d'intensifier les travaux du Secrétariat sur les problèmes concernant le régime foncier, il faut augmenter sa contribution au groupe mixte CEPAL/FAO en créant un poste d'économiste agricole (P-3), et en ouvrant des crédits pour des voyages du personnel en mission.

46. Bureau subrégional de Bogota : Sur l'invitation du Gouvernement colombien, qui fournira à titre gracieux les bureaux, le personnel local et tous les services locaux nécessaires, on envisage la création d'un bureau subrégional provisoire à Bogota, pour permettre de procéder à des études poussées sur la région de Grande Colombie, en s'attachant surtout, au début, aux problèmes de développement de la Colombie, de l'Equateur et du Venezuela. Cette proposition exigerait la création de deux postes supplémentaires d'administrateurs (un P-5 et un P-3), ainsi que l'ouverture de crédits supplémentaires pour frais de voyages.

47. Aspects sociaux du développement économique : Le rapport de la Commission, outre l'accent qu'il met sur les problèmes de régime foncier et dont il est question plus haut au paragraphe 45, préconise l'extension des travaux relatifs à l'analyse démographique, au développement rural et communautaire, et aux études de politique sociale en vue de définir et d'analyser les principaux facteurs sociaux d'Amérique latine qu'il faut prendre en considération, pour adopter une politique efficace en matière de développement économique et social. Ce surcroît de travail

/...

nécessitera un renforcement des effectifs du secrétariat de la CEPAL et des crédits supplémentaires pour les voyages nécessaires aux études concernant les divers pays. Toutefois, au stade actuel, le Secrétaire général ne propose pas la création de nouveaux postes à la CEPAL, mais il s'efforcera de couvrir ces besoins, comme d'autres, au moyen des postes demandés, pour le Siège et les commissions régionales, pour les travaux à effectuer dans le domaine social (voir paragraphes 28 à 31).

48. Décentralisation des opérations d'assistance technique : Le Conseil a approuvé les mesures prises en vue d'accroître la participation de la CEPAL aux opérations d'assistance technique. Afin de disposer des moyens voulus pour y parvenir des crédits sont demandés pour les nouveaux postes suivants :

- a) Pour renforcer les services administratifs, il faudra un poste de fonctionnaire d'administration et un poste de fonctionnaire des finances (P-3 et P-2 respectivement) et deux postes d'agent des services généraux (commis); et
- b) Pour accroître le rôle du cabinet du secrétaire exécutif dans l'élaboration de la politique et la programmation, il faudra un poste d'administrateur hors classe (P-5) et un poste de secrétaire.

49. En attendant que l'institut du développement économique envisagé soit créé et fonctionne normalement, l'augmentation du nombre des groupes consultatifs et l'élargissement de leurs fonctions, requis par l'accord conclu avec l'OEA et la BID, devront être financés directement par l'assistance technique, dans le cadre du système normal de programmation par pays.

50. Récapitulation des besoins :

Si la création des postes supplémentaires demandés plus haut (paragraphes 39 à 50) est approuvée, l'effectif de la CEPAL serait pour 1962 de 113 postes d'administrateur, dont la répartition est donnée ci-après. On évalue à 60 300 dollars les traitements et dépenses connexes pour les neuf postes d'administrateur et à 20 500 dollars les traitements et dépenses connexes pour les sept postes d'agent des services généraux, qui seront des "postes provisoires". En outre, le Secrétaire général propose l'ouverture d'un crédit global de 12 500 dollars pour les frais de voyage en mission, en raison des nouveaux voyages qu'il faudra faire.

	Postes		
	projet de budget initial	Prévisions révisées	Nombre total de postes
Postes permanents	89	-	89
Postes provisoires reportés de 1961	9	-	9
Nouveaux postes provisaires	6 ^a	9	15
Total	104	9	113

6 Bien que 13 postes provisoires soient mentionnés aux pages 36 et 37 du document A/4770, des crédits n'ont été demandés que pour la moitié de ce nombre; le choix sera fait après un examen minutieux des besoins, en fonction de l'ordre de priorité.

51. Crédits budgétaires supplémentaires : Le montant des crédits ~~budgetaires~~ supplémentaires qu'il faudra en 1962, aux fins indiquées dans les paragraphes 39 à 50, atteint un total de 113 300 dollars, répartis comme suit :

	Dollars
Chapitre 3 (Article I : Postes provisoires)	60 300
Chapitre 3 (Article V A) : Experts et consultants engagés à titre personnel)	20 000
Chapitre 4 (Dépenses communes de personnel)	20 500
Chapitre 5 (Article II : Frais de voyage du personnel en mission, abstraction faite des sessions)	12 500

Commission économique pour l'Afrique

52. Par sa résolution 822 D (XXXII), le Conseil a approuvé le programme de travail et l'ordre de priorité établis par la Commission. Les propositions de la Commission comprennent notamment de nouveaux projets (voir paragraphes 283 et 284 du document E/3452/Rev.1) qui impliquent l'emploi de consultants et des frais de réunion pour lesquels aucun crédit n'est demandé dans le projet de budget initial pour 1962. On se propose toutefois de faire face à ces dépenses dans la mesure du possible, en appliquant un système de priorité dans les limites des crédits ouverts pour 1962.

53. La résolution 23 (III) de la Commission a trait à la création de bureaux sous-régionaux. Selon les progrès réalisés d'ici la fin de l'année, le Secrétaire général présentera un nouveau rapport à ce sujet à la présente session de /... l'Assemblée générale.

Commission des droits de l'homme : Annuaire des droits de l'homme (Chapitres 3 et 11)

54. Par sa résolution 826 B (XXXII), le Conseil a décidé, sur la recommandation de la Commission des droits de l'homme, qu'il fallait augmenter dans une mesure appropriée le nombre de pages de l'Annuaire des droits de l'homme en raison du nombre croissant d'Etats dont les activités dans le domaine des droits de l'homme méritent d'être mentionnées dans ledit Annuaire et que l'Annuaire devrait être publié sur la base de 380 pages environ pour l'édition anglaise. Cette édition compte actuellement quelque 330 pages.

55. Les dépenses d'imprimerie supplémentaires s'élèveront à 550 dollars pour l'édition anglaise et à 500 dollars pour l'édition française. Les frais supplémentaires afférents à la traduction et à la dactylographie s'élèveront à 1 800 dollars environ. Les crédits supplémentaires suivants sont donc demandés : 1 800 dollars au titre du chapitre 3 (Article IV : Autre personnel temporaire); 1 050 dollars au titre du chapitre 11 (Article II : Publications périodiques).

Commission des stupéfiants : laboratoire des stupéfiants (Chapitre 8)

56. Par sa résolution 833 A (XXXII), le Conseil prend acte du rapport de la Commission des stupéfiants dans lequel elle propose notamment (paragraphe 154, E/3512) que le laboratoire complète son équipement actuel et soit muni en particulier d'un spectrophotomètre infrarouge et d'un fluorimètre. Le coût de l'achat de ces instruments serait de 8 500 dollars et un crédit supplémentaire de ce montant est demandé au titre du chapitre 8 (Article VI : Matériel divers).

Augmentation du nombre des commissions techniques du Conseil (Chapitre 1er)

57. Par sa résolution 845 (XXXII), le Conseil décide d'augmenter de six le nombre des membres de la Commission des stupéfiants et de trois le nombre des membres de chacune des commissions suivantes : Commission des droits de l'homme, Commission de la condition de la femme, Commission de statistique, Commission du commerce international des produits de base, Commission de la population et Commission des questions sociales, ce qui représente un accroissement total de 24 membres. Etant donné que toutes les commissions techniques, à l'exception de la Commission de la population, doivent se réunir en 1962 et qu'il faut 1 200 dollars pour les frais de voyage de chacun des Etats Membres appelés à siéger à une commission technique, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 25 200 dollars est nécessaire au titre du chapitre premier (Article III : Le Conseil économique et social, ses commissions et comités).

/...

III. TITRE RECAPITULATIF DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES DEMANDES POUR L'EXERCICE 1962

A) Crédits supplémentaires demandés pour 1962

<u>Paragraphe</u> correspondant du <u>présent rapport</u>	<u>Objet</u>	<u>Chapitre</u> <u>du budget</u>	<u>Rubrique</u>	<u>Crédit sup- plémentaire</u> <u>demandé</u> <u>(Dollars)</u>
14	Voyages et tourisme	3	Experts spéciaux	10 000
15-21	Développement industriel	3	Postes provisaires	41 300
		3	Personnel temporaire	30 000
		3	Experts spéciaux	4 000
		4	Dépenses communes de personnel	9 500
		11	Etudes et rapports	25 000
22-25	Congrès mondial de la population	3	Postes provisaires	6 400
		4	Dépenses communes de personnel	2 500
26-29	Programme de travail de la Commission de la population (y compris les commissions régionales)	3	Personnel temporaire	12 800
		3	Experts engagés à titre personnel	2 000
		11	Etudes et rapports	19 000
30-37	Programme de travail dans le domaine social (y compris les commissions régionales)	1	Frais de voyage des membres	19 900
		3	Postes provisaires	43 300
		4	Dépenses communes de personnel	9 400
		5	Frais de voyage du personnel	9 500
		11	Documents officiels	1 500
38-39	Commission économique pour l'Europe	3	Postes provisoires	5 100
		4	Dépenses communes de personnel	1 000
		11	Publications périodiques	12 000

<u>Paragraphe correspondant du présent rapport</u>	<u>Objet</u>	<u>Chapitre du budget</u>	<u>Rubrique</u>	<u>Crédit sup- plémentaire demandé (Dollars)</u>
40-45	Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	3	Postes provisoires	45 000
		3	Experts spéciaux	21 000
		4	Dépenses communes de personnel	18 000
		5	Frais de voyage du personnel	4 000
46-61	Commission économique pour l'Amérique latine	3	Postes provisoires	60 300
		3	Experts engagés à titre personnel	20 000
		4	Dépenses communes de personnel	20 500
		5	Frais de voyage du personnel	12 500
64-65	Annuaire des droits de l'homme	3	Personnel temporaire	1 800
		11	Publications périodiques	1 050
66	Laboratoire des stupéfiants	8	Matériel et installations	8 500
67-68	Composition des commissions techniques	1	Frais de voyage des membres	25 200
			TOTAL	491 250

B) Répartition entre les divers chapitres du projet de budget, des crédits
supplémentaires demandés : tableau récapitulatif

I) Prévisions de dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Montant (Dollars)</u>	<u>Rubrique</u>
<u>Chapitre 1er</u>		
Article III : Le Conseil Economique et social, ses commissions et comités	44 200	Session annuelle de la Commission des questions sociales (19 000 dollars); augmentation du nombre des membres des commissions techniques (25 200 dollars).

<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u> (Dollars)	<u>Rubrique</u>
<u>Chapitre 3</u>		
Article II : Postes provisoires	201 400	Développement industriel (41 300 dollars); Développement social (43 300 dollars); CEE (5 100 dollars); CEAEO (45 000 dollars); CEPAL (60 300 dollars); secrétariat du Congrès mondial de la population (6 400 dollars).
Article IV : Autre personnel temporaire	44 600	Frais de traduction du questionnaire sur l'indus- trialisation (30 000 dollars), publi- cations démographiques (12 800 dollars) et Annuaire des droits de l'homme (1 800 dollars).
Article V (A) : Consultants et experts engagés à titre personnel	22 000	Etude sur la population (2 000 dollars); CEPAL (20 000 dollars).
Article V (B) : Groupes spéciaux d'experts	35 000	Voyages et tourisme (10 000 dollars); Développement industriel (4 000 dollars); CEAEO (21 000 dollars) pour un groupe d'experts de la coopération régionale, (notamment dans les domaines du commerce international et du développement).
<u>Chapitre 4</u>		
Dépenses communes de personnel	60 900	
<u>Chapitre 5</u>		
Article II : Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions)	26 000	Etudes sur le développement social (9 500 dollars); CEAEO (4 000 dollars); CEPAL (12 500 dollars).
<u>Chapitre 8</u>		
Article VI : Matériel divers	8 500	Matériel et installations pour le Laboratoire des stupéfiants.

<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u> (Dollars)	<u>Rubrique</u>
<u>Chapitre 11</u>		
Article 1er : Documents officiels	1 500	Rapport sur la session de la Commission des questions sociales.
Article II : Publications périodiques	2 250	Statistiques de l'acier de la CEE (1 200 dollars); Annuaire des droits de l'homme (1 050 dollars).
Article III : Etudes et rapports	44 900	Questionnaire sur l'industrialisation (25 000 dollars); Etudes sur la population (19 900 dollars).
	491 250	
TOTAL		
<u>II. Prévisions de recettes</u>		
Recettes provenant des contributions du personnel (à ajouter)	40 000	
